

Image not found or type unknown



Garant pour leasing de véhicule

Par **lambert**, le **15/07/2012** à **23:56**

Bonjour,rrnrnJe me suis porté garant de mon fils pour un leasing d'une voiture, après quelques mois de loyers, et suite à des difficultés financières, la voiture , fut restituée au bailleur, puis vendue aux enchères.rrnrnLe véhicule neuf, d'un an, côté à l'argus , environ 10 000€ fut vendue par un courtier ht 5600 € , le bailleur me réclame par huissier ce jour 5000€ pour solder le contrat de bail ; mon fils étant insolvable,rrnrnJe conteste la procédure du bailleur, qui ne m'a jamais informé, de la procédure de vente aux enchères : le montant de mise à prix , le montant de la vente, le montant de l'argus, en somme : mes devoirs et obligations mais aussi mes droits.rrnrnVoici mes questions :rrnrnQue puis-je faire maintenant par rapport au constat d'huissier de ce matin, qui me réclame le solde ?rrnrnPuis-je faire un recours devant le tribunal pour abus de droits de la part du bailleur ? rrnrnLa vente aux enchères peut-elle être annulée pour mise à prix trop basse par rapport à l'argus ?rrnrnMerci de vos réponses, cordialement